



Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19
Procuration :	02
Date convocation :	Le 27/03/2024

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois d'avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Frédéric BLANC, Madame Ghyslaine CRAMOISAN, Monsieur Stéphane DARTIGUELONGUE, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Madame DEYRES Christelle, Monsieur Jean-Christian FAVRE, Monsieur Jean-Pascal GASTEUIL, Madame Laurine JANICOT, Monsieur Mathieu MARTIN, Madame Karine MENIER, Monsieur Frédéric PALMISANO, Madame Véronique SOUPRE, Madame Clarisse VACHER, Monsieur Christian MIDEJEAN.

Étaient représentés : Monsieur Patrick HOUSSAT donne pouvoir à Madame Christelle DEYRES, Madame RICHARD Nathalie donne pouvoir à Monsieur Jean GALAND.

Secrétaire de Séance : Madame Laurine JANICOT

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel désigne comme secrétaire de séance **Madame Laurine JANICOT**.

2. Approbation procès-verbal du 11 mars 2024 (délibération)

Après relecture et correction du point 5 de la page 2 – Ajout du nom de famille après Christine.
Le procès-verbal du conseil municipal en date du 11 mars 2024 est adopté.

Pour : 17 Contre : 2 Abstention :

3. Vote du Compte de Gestion 2023 du Budget Principal (Délibération)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par le Comptable du SGC de Saint-

André-De-Cubzac.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement	Recettes	2 168 274,38 €
	Dépenses	1 945 817,78 €

Soit un Résultat pour l'exercice 2023 de **+ 222 456,60 € en Fonctionnement**

Section d'investissement	Recettes	162 955,84 €
	Dépenses	280 872,72 €

Soit un Résultat pour l'exercice 2023 de **- 117 916,88 € en Investissement**

Soit un résultat global de clôture pour l'exercice 2023 de : **+ 104 539,72€**

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

4. Election d'un Président de séance pour le vote du compte administratif

Monsieur le Maire ne peut être présent pour le vote du compte administratif, la personne la plus âgée de l'assemblée est désignée pour procéder au vote. Il s'agit de Monsieur Christian MIDEJEAN.

5. Vote du Compte Administratif 2023 du Budget Principal (Délibération)

Monsieur BEUTIS présente le compte administratif.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement	Recettes	2 168 274,38 €
	Dépenses	1 945 817,78 €

Soit un Résultat pour l'exercice 2023 de **+ 222 456,60 € en Fonctionnement**

Section d'investissement	Recettes	162 955,84 €
	Dépenses	280 872,72 €

Soit un Résultat pour l'exercice 2023 de **- 117 916,88 € en Investissement**

Soit un résultat global de clôture pour l'exercice 2023 de : **+ 104 539,72€**

Ce résultat est en tout point conforme à celui du compte de gestion 2023.

Monsieur BLANC prend la parole :

« Le vote du budget est un acte d'engagement fort pour notre commune et ses habitants, mais c'est aussi un acte politique annuel très attendu. Et cette année, il est d'autant plus attendu que nous sommes arrivés en 2024, année où le prêt relais doit être remboursé en totalité. Mais pour quelle somme ?

Nous devons en 2024 rembourser au total plus de 982 000 euros, soit pratiquement 92 % du montant des impôts qui seront prélevés cette année... Et vous persistez à nous dire que tout va bien !

Mais avant que vous me disiez que je ne comprends rien, que l'État ne vous aide pas, nous allons rentrer dans le détail pour que les La Landaises et les La Landais comprennent la situation de notre commune et de nos portefeuilles.

Pour ne pas abreuver de chiffres nos concitoyens, nous nous focaliserons sur quelques points afin que vous puissiez éclairer notre lanterne et celle de vos administrés, car l'heure est à la préoccupation.

À propos de la dette : Le désendettement de cette année, incluant le remboursement du prêt relais, s'élève à environ 982 850 euros. Cette somme à payer est très inquiétante, car nous nous demandons comment vous allez faire ?

D'autre part, il est nécessaire de savoir comment vous allez payer la dette et le personnel en 2024 ? En effet, les impôts prélevés sur les habitants et les dotations perçues de l'État ne couvrent pas le montant à payer, il manque environ 390 000 euros. Enfin, cette dette en 2024 représente 381 euros par habitant. En rajoutant le montant à payer à nos fonctionnaires, chaque habitant devra payer 791 euros cette année.

Lorsque l'on regarde comment sont utilisés les impôts, ils couvrent le montant du remboursement des dettes à hauteur de 8,7 % contre 23,5 % l'an dernier. Si on prend le montant des impôts pour payer la dette et les frais de personnel, il manque environ 964 510 euros contre 477 000 euros l'an dernier, soit le double !! Et même si on prend l'ensemble des dotations, il manque encore plus de 389 000 euros contre 220 000 euros l'an dernier, soit plus de 1 000 euros par jour contre 611 euros. Là encore, la situation se dégrade fortement...

Et pour corroborer mon propos, car je sais que vous allez essayer de me contredire, le ratio de désendettement en est la preuve, comme l'an dernier. Lorsque l'on fait le rapport entre l'encours de la dette et les recettes de fonctionnement, ce ratio est de 161 %.

L'analyse est faite : il vous faut plus d'une année pleine pour faire face à la dette, puisque le résultat du ratio est supérieur à 100 %. Enfin, la part de recettes au paiement de la dette est de plus de 52 % contre 42 % l'an dernier. Ce ratio se dégrade fortement. (Épargne brute/recette réelle de fonctionnement).

L'an dernier, je vous avais demandé : Comment envisagez-vous de rembourser ce prêt de plus de 737 000 euros de restant dû ? Imaginons que vous le remboursiez avec le total des impôts de 1 077 039 euros, il vous restera donc environ 340 000 euros, auxquels on rajoute les dotations de 575 000 euros environ, il manque encore environ 390 000 euros pour payer la dette et les fonctionnaires... Vous comprendrez que nous sommes de plus en plus inquiets concernant la gestion de la dette qui s'élève aujourd'hui à plus de 3,3 millions d'euros, alors que la moyenne des communes de la même strate est aux alentours de 1,8 million d'euros, soit deux fois moins.

Je me permets de vous rappeler que cela fait 2 ans que je lance des alertes très fortes que vous aviez balayées d'un revers de main. Autant dire que vous êtes face à un mur sans aucun moyen de le contourner. Quel va être votre argumentaire ? Comment allez-vous expliquer aux La Landaises et La Landais qu'il va falloir augmenter plus fortement les impôts ou bien mettre la commune sous tutelle ?

Dans le contexte que nous traversons, votre attitude est, je pense, irresponsable. Que vous le vouliez ou non, nous n'avons pas la même vision des choses. Nous nous inquiétons des impacts de votre gestion, notamment sur l'encours de la dette et surtout les impacts futurs des dépenses de fonctionnement. Enfin, les charges de personnel représentent 49,5 % du total des dépenses réelles. Les communes de la même strate sont très loin de ce pourcentage.

Tout ceci entraîne des difficultés pour investir, améliorer le quotidien des habitants, malgré ce que vous essayez de dire. Mais à force de faire peu, on avance peu... et parfois on recule !

Vous l'aurez compris au travers de ces quelques mots : le groupe Un nouveau souffle pour La Lande de Fronsac ne partage pas la même vision que vous. Nous voterons CONTRE ce budget et attendons vos explications. Enfin, si vous en avez, sinon je vous donne RDV l'an prochain. »

Monsieur le Maire ajoute qu'il est vrai que l'on a un emprunt d'environ 700000€, si on l'enlevait en totalité il resterait 300 000€ d'excédent. Les investissements prévus ne sont pas des investissements très importants justement nous avons eu des difficultés, nous les surmontons, nous sortons avec un excédent de 222 000€ sur cette année, nous ajoutons ça aux 862 000€ de l'excédent précédent nous arrivons à 1 085 000€.

Monsieur BEUTIS explique que d'après les propos de Monsieur BLANC, c'est uniquement les impôts à venir qui vont payer le remboursement de la dette, ce qui est faux. Actuellement, le remboursement de la dette est couvert par notre excédent cumulé de 1 million, donc les 700 000€ sont couverts par l'excédent, les impôts à venir vont continuer.

Monsieur BLANC répond que l'excédent est là car on a gardé le prêt relais. S'il avait été remboursé avant il n'y aurait pas eu d'excédent.

Monsieur le Maire explique que le prêt relais a été fait pour être remboursé dans un délai de 24 mois.

Un débat s'installe entre Monsieur le Maire, Monsieur BEUTIS et Monsieur BLANC.

Monsieur GASTEUIL précise concernant le personnel que le coût du personnel est important, la raison est que nous avons actuellement 5 ATSEM pour 5 classes de maternelle alors que la réglementation est une seule ATSEM par une école. La commune fait beaucoup d'efforts pour les enfants du village dont on devrait se féliciter. On pourrait aller voir les parents d'élèves et les enseignants et leur dire que pour diminuer les coups du personnel on décide de supprimer 4 ATSEM pour rentrer dans les clous de la réglementation, ce qui n'est pas le cas. Nous avons recueilli la demande de la directrice de l'école maternelle et nous poursuivons cet effort à savoir 5 agents affectés aux classes de l'école maternelle.

Monsieur Le Maire se retire (et ne participe pas avec son pouvoir au vote) avant que Monsieur Christian MIDEJEAN, désigné à l'unanimité Président de séance, procède au vote du compte administratif 2023 pour le budget principal.

Pour : 15

Contre : 2

Abstention :

6. Affectation des résultats 2023 (Délibération)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BEUTIS qui présente l'affectation des résultats 2023 qui se présente comme suit :

Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice

Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)

Résultat de clôture à affecter

Excédent	222456,60€
Déficit	
Excédent	862751,13 €
Déficit	
Excédent	1085207,73€

(A1)

Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'Investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice

Résultat de la section
d'investissement antérieur
reporté (ligne 001 du CA)
Résultat comptable cumulé

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :

Recettes d'investissement restant à réaliser :

Solde des restes à réaliser

B Besoin (-) réel de financement (D001)

Excédent (+) réel de financement (R001)

Excédent	
Déficit	117916,88€
Excédent	100092,03€
Déficit	
Excédent	
Déficit	17824,85€
	17824,85€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement

(Recettes budgétaire au compte R 1068)

17 824,85 €

En dotation complémentaire en réserve

(Recettes budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement

1 067 382,88 €

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur)

(recettes non budgétaires au compte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses D002 : déficit reporté	Recettes R002 : excédent reporté 1 067 382,88 €	Dépenses D001 : solde d'exécution N-1 17 824,85 €	Recettes R001 : solde d' exécution N-1 :
			R1068 : excédent de fonctionnement 17 824,85 €

Pour : 17

Contre : 2

Abstention :

7. Vote des tarifs 2024 (Cantine-Périscolaire, cimetière, salles, autres) (Délibération)

Monsieur BLANC au nom du groupe « un nouveau souffle pour La Lande de Fronsac » présente un amendement demandant de ne pas augmenter les tarifs :

AMENDEMENT N°1

Cantine et Garderie

Explication :

Actuellement, nous accueillons environ 311 enfants dans nos écoles, avec une moyenne de 140 jours de classe par an. Depuis le début de notre mandat, nous avons observé une augmentation significative des tarifs de la garderie et de la cantine, comme en témoignent les tableaux ci-dessous. Nous avons également analysé la répartition du nombre de familles en fonction des quotients familiaux.

Quotients :

	Nombre de familles :
QF >400	14
QF 401-800	42
QF 801-1200	53
QF 1201-1600	66
QF 1601-2000	37
QF <2001	21

Cantine :

	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024	2024/ 2025	Augmentation en %	Augmentation en €/an
QF >400		2,50 €	2,50 €	1,80 €	2,10 €	2,31 €	-7,6 %	-26,60 €
QF 401-800	Forfait 35€/mois 2,50€/repas	2,50 €	2,50 €	2,50 €	3 €	3,30 €	32 %	112 €
QF 801-1200		2,75 €	2,75 €	3 €	3,60 €	3,96 €	58,4 %	204,40 €
QF 1201-1600		3 €	3 €	3,20 €	3,80 €	4,18 €	67,2 %	235,20 €
QF 1601-2000		3 €	3 €	3,40 €	4,10 €	4,51 €	80,4 %	281,40 €
QF <2001		3 €	3 €	3,50 €	4,20 €	4,62 €	84,8 %	296,80 €

Garderie :

	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024	2024/ 2025	Augmentation en %	Augmentation en €/an
QF >400	Forfait 30€/mois	2,15 €	2,15 €	2,05 €	2,30 €	2,50 €	16,82 %	50 €
QF 401-800	2,14€	2,15 €	2,15 €	2,15 €	2,40 €	2,60 €	21,5 %	64 €
QF 801-1200	Forfait 35€/mois	2,50 €	2,50 €	2,60 €	2,90 €	3,10 €	24 %	84 €
	2,50€							
QF 1201-1600	Forfait	2,85 €	2,85 €	2,95 €	3,25 €	3,50 €	22,81 %	90 €
QF 1601-2000	40€/mois	2,85 €	2,85 €	3 €	3,30 €	3,60 €	26,32 %	104 €
QF <2001	2,85€	2,85 €	2,85 €	3,05 €	3,35 €	3,70 €	29,82 %	118 €

Proposition :

En tant que groupe minoritaire, nous suggérons de ne pas augmenter les tarifs cette année, étant donné que les 233 familles ont déjà été mises fortement à contribution depuis le début du mandat.

BLANC Frédéric

CRAMOISAN Ghyslaine

Madame CRAMOISAN précise que lors des commissions finances, peu de personnes étaient pour l'augmentation.

Monsieur GASTEUIL, lui indique que c'est le conseil municipal qui décide des tarifs.

Monsieur PALMISANO indique qu'il était présent à la commission et qu'au départ il était contre l'augmentation des tarifs, cependant maintenant il n'y a plus que les impôts fonciers, il n'y a plus la taxe d'habitation. Au vu des coûts, on ne peut pas ne pas augmenter les tarifs.

Monsieur Le Maire soumet l'amendement numéro 1 au vote : **2 pour 17 contre. Amendement rejeté**

Monsieur BEUTIS présente les tarifs cantine/garderie :

ENFANTS SCOLARISES A LA LANDE DE FRONSAC	Prix du repas actuel	Propositions
Tarif social (sur demande du CCAS)	0,50	0,50
QF inférieur ou égal à 400 €	2,10	2,31
QF compris entre 401 € et 800 €	3,00	3,30
QF compris entre 801 € et 1200 €	3,60	3,96
QF compris entre 1201 € et 1600 €	3,80	4,18
QF compris entre 1601 € et 2000 €	4,10	4,51
QF supérieur à 2000 €	4,20	4,62
Sans justificatif de QF	8,60	9,46
PERSONNEL MUNICIPAL		
Catégorie A	3,90	4,29
Catégorie B	3,70	4,07
Catégorie C	3,50	3,85
Personnels employés par la mairie sur la pause méridienne	AVANTAGE EN NATURE	AVANTAGE EN NATURE
Stagiaire mairie	GRATUIT	GRATUIT
PERSONNEL EDUCATION NATIONALE		
Personnels employés par l'éducation nationale (enseignant, AESH)	5,80	6,38
Stagiaire Ecole - Emploi civique	GRATUIT	GRATUIT
AUTRES PERSONNES		
Autre Personne	12,00	13,20
Intervenant Bibliothèque	5,80	6,38

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, l'application des tarifs cantine-périscolaire ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024.

Pour : 17

Contre : 2

Abstention :

Monsieur BLANC présente un deuxième amendement :

AMENDEMENT N°2

SALLE PASCAL OBISPO

Explication :

Actuellement, les tarifs de location de la salle des fêtes pour les habitants sont tellement élevés que peu de La Landaises et de La Landais optent pour cette option pour leurs événements de vie. Ils préfèrent louer dans les communes avoisinantes où les prix sont bien plus abordables. Pourtant, ils contribuent chaque année à travers leurs impôts au financement du crédit, de l'entretien et des charges de cette salle.

Tarifs actuels :

SALLE ENTIERE	1100 €
SALLE ENTIERE HIVER	1200 €
DEMI SALLE COTE SCENE	700 €
DEMI SALLE COTE SCENE HIVER	800 €
DEMI SALLE COTE ASSO	600 €
DEMI SALLE COTE ASSO HIVER	700 €

Proposition :

SALLE ENTIERE	700 €
SALLE ENTIERE HIVER	780 €
DEMI SALLE COTE SCENE	400 €
DEMI SALLE COTE SCENE HIVER	440 €
DEMI SALLE COTE ASSO	350 €
DEMI SALLE COTE ASSO HIVER	390 €

BLANC Frédéric

CRAMOISAN Ghyslaine

Monsieur le Maire répond à son amendement en expliquant que la salle Pascal Obispo par sa capacité n'a pas d'équivalence dans le secteur et il est possible que cette salle pour les lalandais soit à un tarif relativement élevé c'est pourquoi ils se sont réunis dernièrement afin de pouvoir proposer des tarifs spéciaux dans la période estivale ou il y a le plus de réunions familiales et de mariages du 1^{er} juin au 1^{er} septembre cette année uniquement pour voir si le fait de baisser les tarifs de cette salle permettrait de la louer plus souvent. Monsieur le Maire rappelle qu'on a déjà 2 locations au mois de mai à 2200€ soit 4400€ pour les deux manifestations. Avec les nouveaux tarifs il faudra louer la salle plus souvent pour pouvoir arriver à la même somme.

Madame CRAMOISAN souhaiterait que les lalandais puissent louer la salle le mercredi après-midi.

Monsieur PALMISANO lui répond que ce n'est pas possible puisque les clés sont récupérées la veille au soir et que les associations utilisent la salle.

Ce qui dérange Monsieur PALMISANO dans l'amendement c'est que Monsieur BLANC considère qu'il n'y a que des lalandais et que beaucoup de personnes louent en extérieur pour des petites salles. Les petites salles aux alentours sont toutes louées et tout le temps, pas forcément par des habitants de la commune. Si on baisse le tarif de la salle c'est aussi pour faire venir les habitants des autres communes et non pas uniquement laisser cette possibilité aux lalandais.

Monsieur Le Maire soumet l'amendement numéro 2 au vote : **2 pour 17 contre.**

Amendement rejeté

Concernant les tarifs du cimetière, Monsieur le Maire souhaite arrêter les concessions perpétuelles, ce qui est validé.

Le conseil passe au vote.

Monsieur Le Maire, après avoir proposé des tarifs spéciaux pour la salle Obispo pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2024 à titre expérimental, soumet au vote les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2024 :

TARIFS SALLES - CIMETIERE - AUTRES		TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS TARIFS AU 01/05/2024
PHOTOCOPIES		0,30 €	0,30 €
FAX		0,50 €	0,50 €
DROIT DE PLACE		55,00 €	55,00 €
BUSAGE	Diamètre 600 (la buse)	420,00 €	483,00 €
	Diamètre 500 (la buse)	360,00 €	414,00 €
	Diamètre 400 (la buse)	300,00 €	345,00 €
	Diamètre 300 (la buse)	240,00 €	276,00 €
LOYER	LOGEMENT COMMUNAL	Evolution suivant bail	Evolution suivant bail
	CENTRE MEDICO SOCIAL	Evolution suivant bail	Evolution suivant bail
BIBLIOTHEQUE	ADULTES ENFANTS (COMMUNE ET HORS COMMUNE)	GRATUIT	GRATUIT
LOCATIONS	SCENE MOBILE - mise à disposition	350,00 €	385,00 €
	SCENE MOBILE - mise à disposition plus livraison A/R	450,00 €	495,00 €
	SCENE MOBILE - mise à disposition plus livraison A/R plus montage et démontage	750,00 €	825,00 €
	SALLE DES FETES COMMUNE		
	DEMI SALLE COTE SCENE	700,00 €	700,00 €
	DEMI SALLE COTE SCENE HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars de chaque année	800,00 €	800,00 €
	DEMI SALLE COTE ASSO	600,00 €	600,00 €
	DEMI SALLE COTE ASSO HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars de chaque année	700,00 €	700,00 €
	SALLE ENTIERE	1 100,00 €	1 100,00 €

	SALLE ENTIERE HIVER du 1er novembre au 31 mars de chaque année	1 200,00 €	1 200,00 €
	DEMI SALLE COTE SCENE du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} septembre 2024		550,00 €
	DEMI SALLE COTE ASSO du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} septembre 2024		480,00€
	SALLE ENTIERE du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} septembre 2024		900,00€
	SALLE DES FETES HORS COMMUNE		
	DEMI SALLE COTE SCENE	1 100,00 €	1 200,00 €
	DEMI SALLE COTE SCENE HIVER du 1er novembre au 31 mars de chaque année	1 200,00 €	1 300,00 €
	DEMI SALLE COTE ASSO	1 000,00 €	1 100,00 €
	DEMI SALLE COTE ASSO HIVER du 1er novembre au 31 mars de chaque année	1 100,00 €	1 200,00 €
	SALLE ENTIERE	2 000,00 €	2 100,00 €
	SALLE ENTIERE HIVER du 1er novembre au 31 mars de chaque année	2 100,00 €	2 200,00 €
	DEMI SALLE COTE SCENE du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} septembre 2024		800,00 €
	DEMI SALLE COTE ASSO du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} septembre 2024		700,00 €
	SALLE ENTIERE du 1 ^{er} juin au 1 ^{er} septembre 2024		1500,00 €
	RESTAURANT SCOLAIRE COMMUNE (ÉTÉ - 15/07-21/08)	300,00 €	300,00 €
	TABLES RONDES SALLE DES FÊTES	300,00 €	300,00 €
	CLE ESPACES MUNICIPAUX - PAR CLE		50,00 €
	EVACUATION DES DECHETS MENAGERS PAR VOYAGE A LA DECHETTERIE	150,00 €	150,00 €
CIMETIERE	CIMETIERE CONCESSION TRENTENAIRE	70,00 €	80,00 €
	CIMETIERE CONCESSION CINQUANTENAIRE	140,00 €	150,00 €
	CAVURNE TRENTENAIRE	700,00 €	800,00 €
	CAVURNE CINQUANTENAIRE	800,00 €	900,00 €
DIVAGATION	ANIMAUX EN DIVAGATION	150,00 €	150,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'application des tarifs salles, cimetière, autres ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2024.

Pour : 19 Contre : Abstention :

8. Vote des taxes communales 2024 (Délibération)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les taux suivants pour les taxes communales au titre de l'année 2024 :

TAXE FONCIERE BÂTIE		
Base	Taux	Produit net
1 880 000	43,00%	808 400 €

TAXE FONCIERE NON BÂTIE		
Base	Taux	Produit net
42 600	68,80%	29 309 €

TAXE D'HABITATION		
Base	Taux	Produit net
47 700	17,18%	8 195 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, l'application des taux des taxes communales ci-dessus pour l'année 2023.

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

9. Présentation des investissements pour 2024 (Communication)

Monsieur BEUTIS présente les investissements pour 2024

Monsieur le Maire précise que ce sont des dépenses volontairement limitées.

En ce qui concerne le pont de La Peyre, il y a une demande de subvention qui a été faite auprès du Céréma pour lequel Monsieur le Maire est intervenu auprès du sous-préfet pour essayer de faire avancer positivement ce dossier. La commune de Saint André de Cubzac n'est pas habilitée à recevoir des subventions de la part du Céréma, seule la commune de La Lande de Fronsac est habilitée à en recevoir.

En ce qui concerne les ordinateurs, ils sont déjà commandés et ont été signés en présence du comptable et de la directrice de l'école élémentaire pour qu'elle ait ses 4 ordinateurs comme elle le souhaitait avec les équipements qu'elle souhaitait.

Monsieur DEPRET informe que les travaux de vétusté de SDEEG sont subventionnés à 80%.

En ce qui concerne les arbres de naissance, Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention a été faite auprès du Département. Nous allons également toucher le FDAEC.

10. Vote du Budget Primitif 2024 du budget principal (Délibération)

Monsieur BEUTIS présente la proposition du budget primitif suivant pour le budget principal pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	825 674,85 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 058 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante	154 500,00 €
66	Charges financières	96 850,00 €
67	Charges spécifiques	2 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	990 275,15 €
042	Opérations ordre entre sections	12 000,00 €
	TOTAL	3 140 000,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
013	Atténuations des charges	500,00 €
70	Produits de services	165 000,00 €
73	Impôts et taxes	237 150,00 €
731	Fiscalité locale	1 020 267,12€
74	Dotations et participations	575 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	54 500,00 €
042	Opérations ordre entre sections	20 000,00 €
R002	Résultat antérieur reporté	1 067 382,88 €
	TOTAL	3 140 000,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
D001	Solde exécution investissement	17 824,85 €
040	Opérations ordre entre sections	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	896 100,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
204	Subventions d'équipement	60 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	135 575,15 €
	TOTAL	1 135 000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
13	Subventions d'investissement	44 200,00 €
10	Dotation Fonds Divers et réserves	79 824,85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €
021	Virement section de fonctionnement	990 275,15 €
040	Opérations ordre transfert sections	10 700,00 €
	TOTAL	1 135 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, le budget primitif du budget principal pour l'année 2024 comme présenté ci-dessus, équilibré en dépenses et recettes pour un total de 4 275 000,00 euros.

Pour : 17 Contre : 2 Abstention :

11. Autorisation relative à la fongibilité des crédits pour l'année 2024 (Délibération)

Monsieur Le Maire, rappelle que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 (simplifiée) au 1^{er} janvier 2023, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits chaque année pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est alors informée des virements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire pour l'année 2024, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Après délibération, le conseil municipal autorise à la majorité des membres présents pour l'année 2024, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

12. Valorisation salles municipales (Délibération)

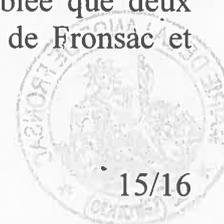
Monsieur le Maire donne la parole à Madame DEYRES qui présente la valorisation des salles municipales.

VALORISATION DES ESPACES MUNICIPAUX		
ESPACE	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS 01-05-2024
SALLE PASCAL OBISPO PAR MANIFESTATION	1 100 €	1 100 €
LOCAL DE STOCKAGE / MOIS - Local partagé	200 €	200 €
LOCAL DE STOCKAGE / MOIS - LOCAL ENTIER	200 €	300 €
SALLE DU CONSEIL (Chorale) / ANNEE	200 €	200 €
SALLE SOUS SOL MAIRIE / MOIS	260 €	260 €
FOOT / MOIS	1 200 €	1 200 €
TARIF HORAIRE HORS FORFAIT SALLE OBISPO	25 €	25 €
MISE A DISPOSITION BIBLIOTHEQUE POUR ASSOCIATIONS / MOIS	1 000 €	1 000 €

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

13. Subventions année 2024 nouvelles associations (Délibération)

Madame DEYRES Christelle, Adjointe en charge des associations, informe l'assemblée que deux nouvelles associations viennent de prendre leur siège sur la commune de La Lande de Fronsac et qu'elles sollicitent toutes les deux une subvention au titre de l'année 2024.



Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, de verser au titre de l'année 2024 et pour soutenir le démarrage de ces associations, la somme ci-dessous (A noter, que les associations déjà existantes verront leurs demandes de subventions examinées lors d'un prochain conseil municipal) :

- **Association La Compagnie Georges : 300 euros**
- **Association FESTI'LAND : 1000 euros**

Monsieur le Maire précise que « la compagnie de Georges » est une compagnie de théâtre qui va donner des cours de théâtre à la salle Pascal Obispo, ce qui nécessitera une occupation supplémentaire de la salle. C'est un juste partage entre une occupation associative qui crée du lien social et une occupation à visée financière.

Monsieur GASTEUIL tient à préciser que le théâtre est une activité extrêmement riche pour les enfants. C'est une mère d'élève qui va donner les cours avec son mari, une personne très intéressante. C'est une richesse très importante pour la commune.

Monsieur le Maire leur a demandé de se mettre en contact avec les AOC qui est une troupe de théâtre dirigée par les anciennes institutrices de La Lande de Fronsac.

Pour : 17 Contre : Abstention : 2

Informations complémentaires :

Monsieur le Maire informe qu'il va bientôt y avoir l'inauguration du chantier médiéval.

Monsieur DARTIGUELONGUE rajoute que la journée citoyenne aura lieu le 25 mai 2024, le programme sera présenté aux associations. Les enfants de l'école vont y participer notamment dans la classe de la directrice de l'école élémentaire où il y a des ambassadeurs écocitoyens, ils pourront faire de la publicité auprès de leurs amis. Il y aura plusieurs activités comme le tour de la commune avec le ramassage des déchets.

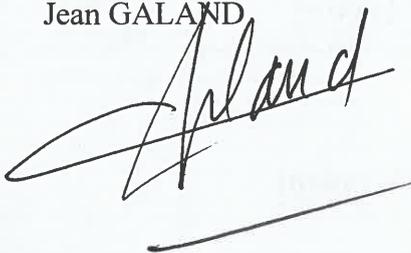
Le 4 mai il y aura la remise des cartes électorales des nouveaux électeurs qui pourront voter pour la première fois le 9 juin prochain pour les élections européennes.

Monsieur le Maire indique que la cérémonie des arbres totem aura lieu le samedi 20 avril avec les parents, les enfants et il y aura un pot à la mairie à l'issue de la cérémonie.

Le 8 mai aura lieu la cérémonie de la Victoire 1945 avec la FNACA près du monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21 h 23.

Le Maire,
Jean GALAND



La Secrétaire de séance,
Laurine JANICOT

